

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 124

présenté par
M. Bouloux

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« services »

insérer les mots :

« d'investissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de viser les « prestataires de services d'investissement » pour être plus précis.